

CONSEIL MUNICIPAL **du 29 MARS 2018 à 19 h 00**

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme BERGERON, Mme CHENIER, Mme FARGES, Mme RUIZ, M. CARREAU, M. DELOMIER, M. DUPUIS, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

ABSENTS excusés : Mme RIOU, M. SEVIN

POUVOIR : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du CM

Délibérations à prendre

1. Attribution d'une subvention déjà votée à une autre association

Monsieur le Maire explique que le président du Club de cyclotourisme de Braud a demandé que son club soit déchargé de l'organisation de la journée de la fête du vélo au profit de l'Amicale des Cyclos Randonneurs de CARS et qu'en conséquence, la subvention accordée au Club de Cyclotourisme de Braud pour l'organisation de cette événement soit reversée à l'Amicale des Cyclos randonneurs de CARS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification d'attribution d'une subvention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser ce transfert.

2. Modification de la délibération sur le RIFSEEP

Monsieur le Maire expose au conseil que le trésorier, M. SARRAZIN, a envoyé un mail signalant que des délibérations prises pour la mise en place du RIFSEEP n'étaient pas valables car les deux composantes du RIFSEEP, l'IFSE et le CIA, doivent être mises en place ce qui n'est pas le cas dans certaines communes dont la nôtre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider cette délibération

- qui complète la délibération votée par le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 mettant en place le RIFSEEP pour les agents de la commune de CARS

- et qui met en place la composante relative au CIA.

Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette délibération.

3. Choix de la banque pour le prêt relatif aux travaux de la MDA

Monsieur le Maire présente trois propositions de prêt d'un montant de 200 000 € sur 10 ans pour financer les travaux de la MDA :

CMSO

Prêt classique sur 10 ans

Taux de base à 0,99 %

Annuités : 21105 euros

Frais de dossier : 300 euros

CRCAM

1^{ère} proposition

Prêt classique sur 10 ans

Taux de base à 1.05 %

Annuités : 21184 euros

Frais de dossier : 200 euros

2^{ème} proposition :

Prêt à échéance avancée : 30 jours entre date de réalisation et date de 1^{ère} échéance

Taux de 0,90 %

Annuités : 20 980 euros

Frais de dossier : 200 euros

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire l'emprunt dans le cadre de la 2^{ème} proposition du CREDIT AGRICOLE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

4. Dissolution du budget assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de voter la dissolution du budget Assainissement pour que le trésorier puisse faire toutes les écritures qui basculent les résultats sur le budget général de la commune.

Comme la compétence Assainissement a été transférée à la CCB suite à un vote du Conseil Municipal, celui-ci vote à l'unanimité la dissolution du budget assainissement de la commune de CARS.

5. Mise à disposition des biens, équipements et services de notre assainissement

Le SIAEPA, au travers de la CCB, reprend la compétence sur notre assainissement. Il est donc nécessaire de lister tous les biens, équipements et services de notre assainissement pour les mettre à la disposition du SIAEPA.

Monsieur le maire précise que cette mise à disposition doit être constatée par procès-verbal établi contradictoirement, précisant notamment consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état.

Après débat, il sera proposé au conseil municipal :

- D'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences Eau et Assainissement
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences Eau et Assainissement
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal, autorise le Maire à signer ce procès-verbal ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Informations avec décision à prendre

1. Demande de cession de parcelle

Monsieur le Maire fait état de la demande de Monsieur WEBER qui a sollicité la mairie pour acquérir la partie d'espace vert devant la maison qu'il souhaite acheter au Garoussat tout en y excluant le puits.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas la cession de cet espace communal et charge Monsieur le Maire de le signifier à Mr WEBER.

Informations

1. Modification contrat de maintenance informatique avec ITConseil

La mairie avait un forfait assistance informatique avec ITConseil pour 15 heures à l'année. Le renouvellement de ce contrat s'établit à 847,01 € HT.

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rapproché de M. CROISANT pour lui expliquer que la commune ne pouvait pas s'engager à l'aveugle sur des éventuelles heures d'intervention. Celui-ci a, alors, proposé d'aménager ce forfait sur 6 mois du 1^{er} mars au 30 septembre et que l'on se revoie en septembre.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé qu'il ne souhaite pas s'engager sur une nouvelle période d'assistance informatique et préfère des interventions ponctuelles payantes.

Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec M. CROISANT pour lui exprimer les vœux du Conseil Municipal.

2. Modification du devis de l'installation du nouveau jeu

Monsieur le Maire présente les différents devis successifs de la société HUSSON pour l'extension de l'aire de jeu suite à ses négociations avec HUSSON.

Questions diverses

Baptême républicain le 14 avril le matin : Bernadette BERGERON officiera

Chauffage du foyer : après intervention du chauffagiste et une modification sur l'installation, le chauffage fonctionne parfaitement bien.

Xavier ZORRILLA donne des informations sur l'association la CLE. Cette association a en projet de faire une opérette fin 2018-début 2019 dont le budget serait assez important. Cette opérette est montée par une association de la ville de Villenave d'Ornon.

Pour cette raison, ils ont suspendu les activités sur deux ans pour cumuler les subventions dans le but de réunir le budget nécessaire à cette opérette.

Aux dernières nouvelles, la commune de SAINT CHRISTOLY mettrait la salle du Vox à disposition.

Dominique FARGES a remis à la mairie les côtes relevées dans le cimetière.

Puis s'engage une discussion sur le sort des fleurs déposées sur les tombes depuis la Toussaint et leur retrait

Béatrice RUIZ signale que la peinture du passage piéton des Bernards s'efface et signale le fait que le bus scolaire a de plus en plus de retard le matin.

Lucienne ASTINGO fait le compte rendu d'une réunion du SCOT à laquelle elle est allée lequel SCOT ne couvre plus que la CCB et la CCE puisque la communauté de LNG est partie rejoindre celle de Saint André de Cubzac.

Etienne DELOMIER informe qu'une réunion est prévue jeudi 5 avril à 18h 30 à la Mairie de CARS pour les bénévoles du MARATHON. Il est recherché des bénévoles sur notre commune

Stéphane DUPUIS informe qu'il y a eu des cambriolages chez lui et chez son voisin, il y a un mois et le fait qu'une voiture fait des dérapages réguliers sur les routes.

Séance levée à 21 heures